

Revue générale de droit



Présentation

André Braën

Volume 36, Number 4, 2006

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027155ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027155ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Braën, A. (2006). Présentation. *Revue générale de droit*, 36(4), 519–520.
<https://doi.org/10.7202/1027155ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2006

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

COLLOQUE

L'État en marche : Transparence et reddition de comptes

Présentation

ANDRÉ BRAËN

Professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa

Dans une société démocratique, le gouvernement doit rendre compte aux institutions et à la population autrement que par le jeu électoral. Une fois la souveraineté populaire exprimée et le gouvernement en selle pour plusieurs années, quelles sont les règles juridiques et éthiques qui encadrent l'action gouvernementale et quelles en sont les limites? L'actualité, aussi bien au Canada qu'ailleurs, renvoie de temps à autre à des situations où l'intérêt privé ou purement partisan est confondu avec l'intérêt public et où la démarche gouvernementale s'éloigne des exigences de la bonne gouvernance et des standards éthiques minimaux. Le parlementarisme et le principe de la responsabilité gouvernementale semblent à ce moment insuffisants pour rassurer une population qui réclame alors de ses gouvernants plus de transparence et une reddition de comptes.

En collaboration avec les facultés de droit de l'Université de Rennes et de l'Université de Louvain-la-Neuve, la Section de droit civil proposait une réflexion, sur une base comparative avec les cas français et belge, sur le thème précité lors d'un important colloque tenu à l'Université d'Ottawa les 24 et 25 mars 2006. De façon plus particulière, les sous-thèmes suivants ont enrichi cette réflexion, à savoir : le financement des partis politiques, la réforme électorale, la nomination des grands commis de l'État et des membres de l'appareil judiciaire et l'adjudication du contrat administratif.

La grande majorité des conférenciers et conférencières ont accepté de remanier le texte de leur présentation sous la forme d'articles que la *Revue générale de droit* est aujourd'hui fière d'offrir à ses lecteurs et lectrices. Règle générale, l'ordre de présentation est celui du colloque et les articles se rattachent soit au thème général, soit à l'un des sous-thèmes déjà identifiés. Un rapport de synthèse vient enrichir cette collection.

Précisons finalement que cette entreprise tripartite a été rendue possible grâce à la contribution financière du ministère de la Justice du Québec, du ministère de la Justice du Canada et du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information, ministère du Conseil exécutif du Québec.